

2020

CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE CCAG

resah
formation

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ JURIDIQUE

PARIS

JEUDI
6
FÉVRIER

ACHETEURS PUBLICS HOSPITALIERS, INDUSTRIELS : ANTICIPER LES NOUVELLES RÉGLEMENTATIONS POUR MIEUX ADAPTER SES PRATIQUES.

Une journée pour faire le point sur les actualités juridiques majeures dans le secteur de l'achat

LES INTERVENANTS



Benoît Dingremont
Sous-directeur du droit de la commande publique,
Direction des Affaires Juridiques
Ministère de l'Economie et des Finances



Florence Millet
Chargée de projet – Programme PHARE
DGOS
Ministère des Solidarités et de la Santé



David Moreau
Maître des requêtes
Conseil d'État



Virginie Schirmer
Responsable juridique
Resah



Angélique Dizier
Juriste
Resah

- ✓ Les nouveaux textes décryptés par leurs rédacteurs.
- ✓ Les nouvelles pratiques illustrées par nos experts juridiques.
- ✓ La jurisprudence la plus récente analysée par le Conseil d'État.

PUBLIC



- ✓ Hospitaliers : directeurs, directeurs achat, pharmaciens, responsables juridiques, responsables achat, juristes, acheteurs.
- ✓ Industriels.
- ✓ Avocats, consultants.

OBJECTIFS



- ✓ Comprendre les enjeux des marchés publics de performance en termes de gains sur achat.
- ✓ Identifier et gérer les risques juridiques liés aux clauses de financement ou aux ruptures d'approvisionnement de ses contrats publics.
- ✓ Analyser la jurisprudence marquante de l'année.



Jeudi 6 février
2020



Hôtel Régina Louvre
2 place des Pyramides
75001 Paris



09h00 - 17h30
Accueil : 08h45

PROGRAMME

MATINÉE

09:00 - 10:30

Panorama de l'actualité de la commande publique et perspectives 2020 - 2021.

- Relèvement du seuil de procédure à 40 000 euros : quel est l'intérêt d'une hausse des seuils ? Comment évaluer le besoin ? Ce seuil sera-t-il applicable aux obligations de dématérialisation des marchés ? Faudra-t-il un contrat écrit ? Quelle mise à disposition des données essentielles sur le profil acheteur ?
- Projet de décret « avances » : quel relèvement du taux minimal de l'avance obligatoire ?
- La réforme des CCAG et son calendrier
- Quelle harmonisation des clauses communes ? Va-t-on vers une suppression de la définition des réserves ? Quelles possibilités de faire référence à plusieurs CCAG ?
- Révision des prix : quelles nouveautés dans le domaine financier ?
- Assurance : quelles nouvelles garanties ?
- Règlement des litiges : quelles possibilités dans les nouveaux CCAG ?
- À quand la dématérialisation totale de l'exécution des contrats ?
- Maîtrise d'œuvre : la réforme va-t-elle accoucher d'un 6ème CCAG ?
- Focus sur les 5 objectifs du plan transformation numérique de la commande publique 2017-2022
- Projet de décret « achat de produits biosourcés », transposition de la directive « véhicules propres », retour sur le décret « achats innovants », la loi PACTE et le décret facturation électronique : quel bilan pour 2019 et quels sont les autres nouveaux chantiers pour l'année à venir ?



Benoit Dingremont
Sous-directeur du droit de la commande publique,
Direction des Affaires Juridique
Ministère de l'Economie et des finances

10:30 - 11:00 — Pause café

11:00 - 12:30

Focus sur les marchés publics globaux de performance

- Quelles conditions de recours à ce nouveau type de marché ? Quels enjeux ?
- Comment identifier les clauses clés du marché ?
- Comment gérer le déroulement de la mise en concurrence ?
- Exécution : quelles modalités du suivi et l'évaluation de la performance ?



Florence Millet
Chargée de projet – Programme PHARE
DGOS
Ministère des Solidarités et de la Santé

12:30 - 13:30 — Pause déjeuner

APRÈS-MIDI

13:30 - 14:30

Comment concilier rupture d'approvisionnement, responsabilité contractuelle et droit de la commande publique ?

- Qu'est-ce qu'une défaillance ? Quelles sont les actions envisageables ?
- Quels sont les risques juridiques associés au prononcé « des frais et risques » ?
- Quels montages contractuels pour sécuriser « les frais et risques » ?



Virginie Schirmer
Responsable juridique
Resah

14:30 - 15:30

Panorama des clauses de financement et des montages contractuels.

- Mode d'acquisition, location financière avec ou sans option d'achat... quelle interdiction du paiement différé ? Quels sont les enjeux avec ou sans option d'achat ?
- Quelles procédures et quels droits et obligations pendant la période de location ?
- Quel sort des biens en fin de location/crédit-bail ?



Angélique Dizier
Juriste
Resah

15:30 - 16:00 — Pause café

16:00 - 17:30

Actualité jurisprudentielle des marchés publics 2019-2020

- Règles de mise en concurrence : quel contrôle du juge sur l'allotissement ? Quel délai de consultation est adapté au contrat ? Comment apprécier les capacités des candidats groupés ? Quel contrôle des interdictions de soumissionner ?
- Sélection des offres : comment bien choisir sa méthode de notation ? Quelle appréciation des capacités des candidats à mettre en œuvre des moyens communs ? Quel respect des exigences utiles du règlement de la consultation ? Comment bien respecter l'égalité de traitement des candidats durant les négociations ?
- Référés et voies de recours : quels pouvoirs du juge sur les délais ? Sur l'intérêt à agir ? Sur les manquements susceptibles d'avoir lésés le requérant ?
- Exécution : quelle contestation possible des décisions de résiliation ? Quelle responsabilité contractuelle du prestataire défaillant ?



David Moreau
Maître des requêtes
Conseil d'État

INSCRIPTIONS : formation@resah.fr

Tarifs

Établissement	Industriel
700 €	950 €

Lieu



Hôtel Régina Louvre
2 place des Pyramides 75001 Paris
Métro : Ligne 1 - arrêt Tuileries

INFORMATIONS



Le Resah est officiellement certifié organisme de formation par la plateforme « Datadock » (déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 43 933 75). Nos formations peuvent donc être prises en charge par les organismes financeurs notamment par l'ANFH. **N° Datadock : 0061460**



Cette formation est homologuée par le Conseil national des avocats et une attestation de formation sera remise valant 7 heures de formation.